

APPEL D'OFFRES 2024-03

ACHAT D'UN CAMION PLATEFORME ÉCHELLE AÉRIENNE USAGÉ DE 100 PIEDS

PROJET : La Ville de Kingsey Falls demande des soumissions afin de procéder à l'acquisition d'un camion plateforme échelle aérienne usagé de 100 pieds, dédié pour l'application d'un véhicule de protection et de lutte contre l'incendie et conforme aux spécifications prévues aux clauses techniques contenues au devis d'appel d'offres.

DOCUMENTS DISPONIBLES : Le document complet d'appel d'offres peut être obtenu à compter du 20 novembre 2024 en s'adressant au Service électronique d'appel d'offres (SEAO) par téléphone au 1 (866) 669-7326, ou en consultant le site Web (<https://seao.gouv.qc.ca/>) en stipulant le numéro de référence 20029281. Les documents sont disponibles au coût établi par le SEAO.

GARANTIE DE SOUMISSION : Toute soumission doit être accompagnée d'un cautionnement de soumission dont le montant est égal à 10 % du montant total de la soumission excluant les taxes applicables, valide pour une période de soixante (60) jours.

ADMISSIBILITÉ : Seuls sont admis à soumissionner ceux qui ont leur principale place d'affaires au Québec et dans les territoires visés par l'Accord de libre-échange canadien (ALEC), l'Accord de commerce et de coopération entre le Québec et l'Ontario (ACCQO) et l'Accord économique et commercial global entre le Canada et l'Union européenne (AECG).

CLÔTURE DES SOUMISSIONS : Les soumissions scellées seront reçues jusqu'à 10h30, le mercredi 18 décembre 2024, à l'hôtel de ville situé au 401 boulevard Marie-Victorin, Kingsey Falls (Québec), JOA 1B0. Les soumissions seront ouvertes publiquement au même endroit, le même jour, immédiatement après l'heure de clôture des soumissions. La date limite fixée pour la réception des plaintes à l'égard du processus de demande de soumissions est le 4 décembre 2024. Les soumissions seront déposées au Conseil lors d'une séance ultérieure. Toute soumission reçue après l'heure et la date spécifiées ci-haut sera rejetée.

La Ville ne s'engage à accepter ni la soumission la plus basse, ni aucune des soumissions reçues, et elle décline toute responsabilité à l'égard de l'un ou l'autre des soumissionnaires en cas de rejet de toutes les soumissions. Le contrat est adjugé sur décision du Conseil de la Ville, à sa seule discrétion, et la Ville ne peut être liée d'aucune autre façon que par une résolution du son Conseil.

Kingsey Falls, le 12 novembre 2024

Annie Lemieux
Directrice générale et greffière